

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 065-216500314-20251209-127_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 2 décembre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE
Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 novembre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **17 novembre 2025** est approuvé à l'unanimité.

CONCOURS DE VITRINES « TOUR DE FRANCE »

(127-2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en juillet 2025 un concours a été lancé auprès des commerçants du village afin qu'ils décorent leurs vitrines aux couleurs du Tour du France.

L'objectif était de mettre en valeur les devantures, participer à l'ambiance festive et récompenser leur engagement.

En guise de récompense, une participation est attribuée, sous réserve que les gagnants réalisent des travaux d'amélioration de devantures ou d'enseignes avant le 1^{er} juillet 2026.

Le 1^{er} prix reçoit 1 500€, le 2^{ème} et 3^{ème} prix un montant de 1 000€.

Le bilan de cette opération est très positif puisqu'une vingtaine de vitrines ont été décorées. Implication, originalité, et diversité ont été au rendez-vous.

Les résultats sont les suivants :

- 1^{er} prix : Céline Coiff'Hair soit 1 500€,
- 2^{ème} prix : La Cave des Nectars soit 1 000€,
- 3^{ème} prix : Tabac-Pressé Favili soit 1 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'octroi des prix et des participations indiquées ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau